Val-de-Marne : un animateur accusé d'attouchements sexuels

Laure Parny avec Denis Courtine

Les faits se sont produits dans la cour de l'école, sur le temps de pause du déjeuner. Deux animateurs ont surpris l'un de leurs collègues commettant des attouchements sexuels sur deux garçons de 9 et 10 ans, dans l'école Champignol de Saint-Maur. Des faits qui remontent au 24 mai dernier, mais sur lesquels la ville a attendu cette semaine pour informer les parents d'élèves, pour laisser les policiers de la brigade des mineurs faire leur enquête.

Après avoir tenté de se suicider en se jetant dans la Marne, l'animateur de 33 ans s'est présenté le soir des faits au commissariat. Il a été déferré et écroué à l'issue de sa garde à vue. Les policiers ont pu entendre les enfants sur les gestes déplacés, à caractère sexuel, de l'animateur.

L'homme travaille depuis plusieurs années pour la ville : il animait des ateliers vidéos depuis trois ans dans l'école élémentaire Champignol et il avait déjà travaillé dans la maternelle de ce même groupe scolaire et en centre de loisirs. Les témoignages d'autres enfants de l'école, qui se sont manifestés spontanément depuis la révélation des faits, sont actuellement vérifiés pour savoir si l'animateur a fait d'autres victimes.

Un animateur très apprécié des enfants et de ses collègues

Depuis mardi, la ville a rédigé trois courriers aux parents et organisé une réunion publique, à laquelle 130 parents ont participé ce jeudi pour connaître les mesures prises, comme le renfort de l'encadrement périscolaire.

« En collaboration étroite avec l'Education nationale, la psychologue scolaire a été mobilisée sur l'école dès mercredi, précise la municipalité. Une cellule de soutien psychologique avec des professionnels a été mise en place pour les parents et les personnels. Des psychologues médiatrices spécialisées sont présentes pour faciliter l'écoute et l'accompagnement des enfants. ».

Et la ville de rappeler que toutes les conditions de recrutement des animateurs avaient été scrupuleusement respectées : « Les agents recrutés doivent avoir un casier judiciaire vierge et leur nom ne doit pas figurer sur le fichier des délinquants sexuels. La loi oblige à poursuivre régulièrement ce contrôle après l'embauche. L'agent impliqué n'avait aucun antécédent, et avait été régulièrement évalué et formé : il était apprécié des enfants, du corps enseignant et des familles. »

« C'est le plus terrible pour mes enfants, souligne une maman de deux élèves d'élémentaire. Ils ne comprennent pas qu'un animateur aussi gentil ait pu commettre de tels actes. » « On essaye de rassurer tout le monde, il y a beaucoup d'émotion pour les enfants comme les parents, confirme une élue de la fédération de parents PEEP. Toutes les dispositions ont été prises, à nous maintenant d'avoir les mots juste auprès de nos enfants. »